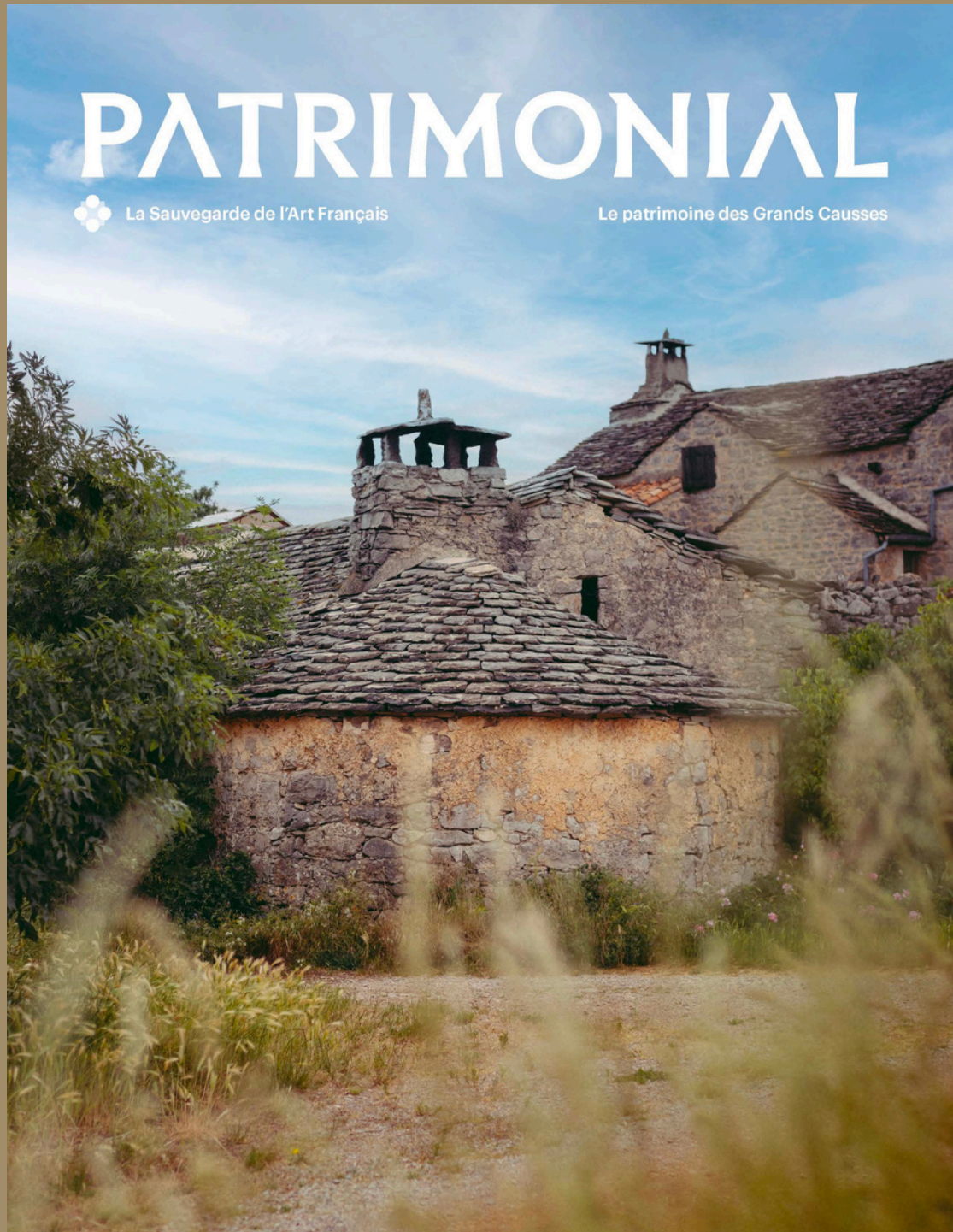


Octobre 2026

DOSSIER DE PRESSE

QUATRIÈME NUMÉRO DE LA COLLECTION PATRIMONIAL
LE PATRIMOINE DES GRANDS CAUSSES



FONDATION
LA SAUVEGARDE DE L'ART
FRANÇAIS

ÉDITIONS DU PATRIMOINE
CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX

PRÉSENTATION

Et si vous partiez à la découverte des quatre Grands Causses ?

Du Larzac au causse de Sauveterre, en passant par le causse Noir et le causse Méjean...

Ce quatrième numéro de *Patrimonial* vous invite à explorer ces hauts plateaux calcaires et rocaillieux, où l'homme, au fil des siècles, a su composer avec un environnement aride pour façonner un patrimoine d'une grande richesse.

LA COLLECTION PATRIMONIAL, C'EST :

- Mettre en lumière le « **petit** » patrimoine, souvent oublié des études scientifiques.
- **Explorer la France** sous toutes ses facettes, avec l'expertise de spécialistes.
- Proposer un **ouvrage de référence**, à la fois **corpus scientifique** et **outil pratique**, destiné aux acteurs de terrain et aux amoureux du patrimoine.



© ROMAIN BASSENNE/MARGE DESIGN



© ROMAIN BASSENNE/MARGE DESIGN

PATRIMONIAL LE PATRIMOINE DES GRANDS CAUSSES

Parution : 8 octobre 2026

Prix : 30 €

Genre : Sciences humaines

Thème : Autres Sciences humaines

Nombre d'illustrations : 200

140 pages • Broché • 23 x 29,7 cm

ISBN 978-2-7577-1086-9



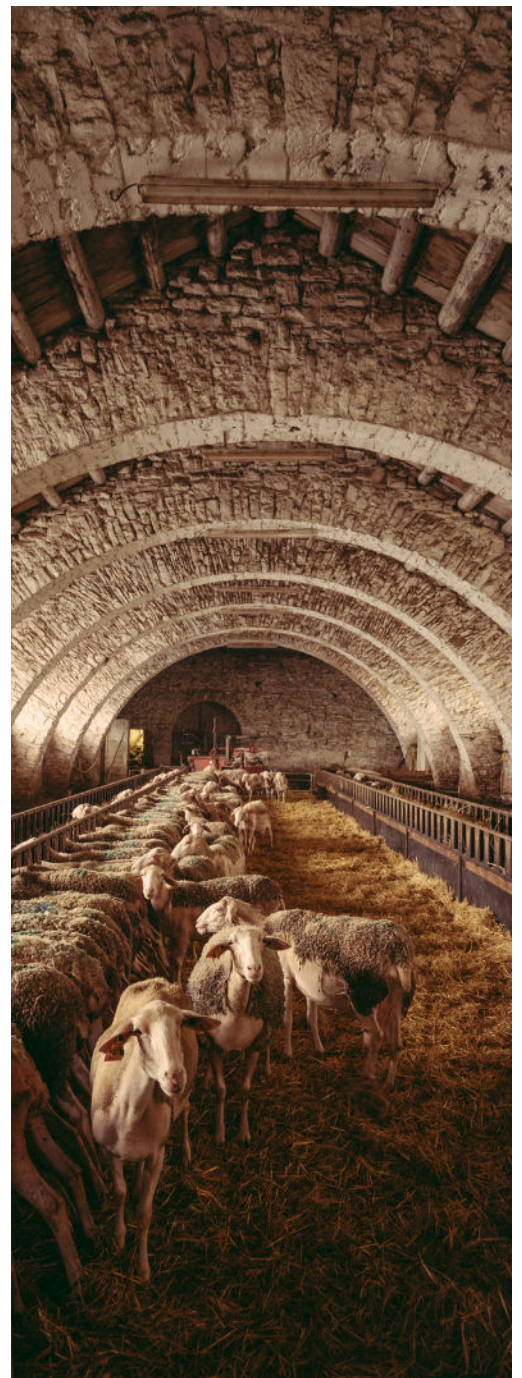
© ROMAIN BASSENNE/MARGE DESIGN

PATRIMONIAL #4

Les quatre Grands Causses, Noir, Méjean, de Sauveterre et du Larzac, montrent des faciès variés, qui sont pourtant autant de traits d'union d'un territoire unique et ingrat, sans eau et presque sans bois, qui a fixé depuis la préhistoire un peuplement persistant et habile, inventé une économie agricole dédiée à l'élevage ovin, et créé des architectures massives et puissantes où la pierre prédominante et exclusive est en majesté. Il faut se laisser saisir par ces paysages au long de marches lentes et patientes, au milieu des parfums des taillis secs, des fleurs rares, et de surprises patrimoniales secrètes et toujours renouvelées. Il faut alors savoir s'arrêter et regarder.



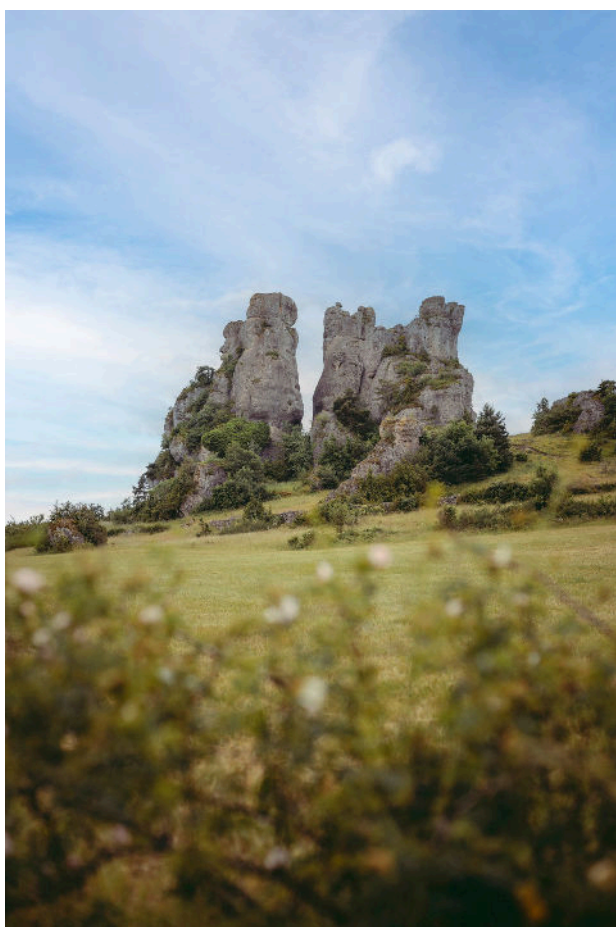
© ROMAIN BASSENNE/MARGE DESIGN



© ROMAIN BASSENNE/MARGE DESIGN

RÉSUMÉ

DIRECTION DE LA COLLECTION

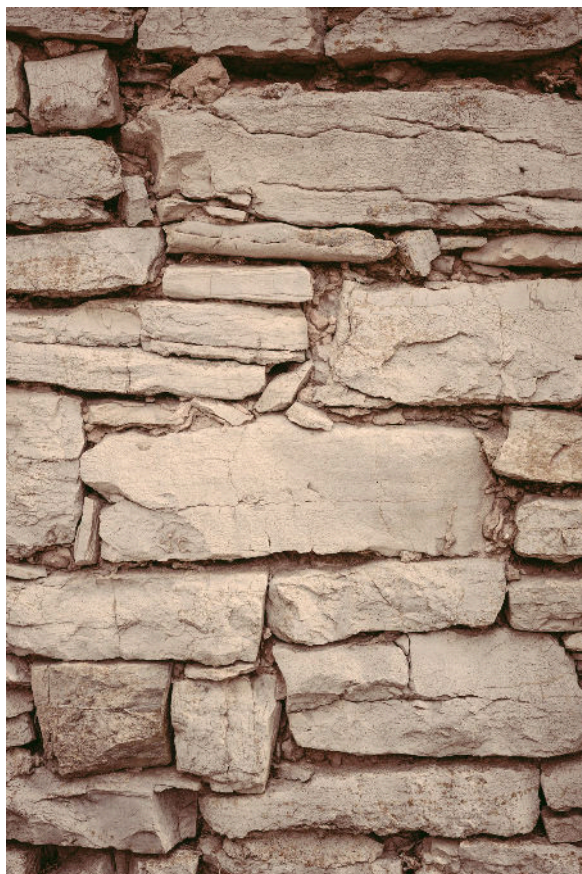


© ROMAIN BASSENNE/MARGE DESIGN

La Sauvegarde de l'Art Français, fondation reconnue d'utilité publique depuis 1925, œuvre pour la protection et la valorisation du patrimoine. À travers *Patrimonial*, elle explore chaque automne une thématique liée au patrimoine vernaculaire de nos régions, en associant conservateurs, chercheurs, artisans et membres de la société civile. Cette démarche allie rigueur scientifique et approche collaborative, au service d'une conservation approfondie.

Benjamin Mouton, architecte en chef et inspecteur général honoraire des monuments historiques, est membre du comité d'action de la Fondation La Sauvegarde de l'Art Français. Professeur à l'École de Chaillot, il a également assuré des missions de protection du patrimoine à l'international pour l'UNESCO. Il est rédacteur en chef de *Patrimonial* et dirige le projet qui rassemble des auteurs d'horizons multiples : géographes, architectes, conservateurs, chercheurs, journalistes, artisans, restaurateurs, urbanistes, collectivités et associations.

Capucine de Rochambeau, responsable de la publication de ce numéro, est chargée de contenus et coordination éditoriale au sein de La Sauvegarde de l'Art Français.



© ROMAIN BASSENNE/MARGE DESIGN



COUVERT VÉGÉTAL

Sur les plateaux calcaires des Grands Causses, la végétation raconte l'histoire des relations entre l'homme et la nature. Si les analyses palynologiques¹ laissent deviner la physionomie originelle – de vastes forêts de chênes pubescents, la présence du hêtre sur les versants frais et humides et celle du pin sylvestre sur les secteurs secs et les sols peu épais –, le paysage actuel, mosaïque de pelouses steppiques, de landes et de jeunes bois, résulte de la longue action des hommes.

PAR JÉRÔME BUSSIÈRE

Là se lit l'une des plus anciennes interactions entre culture et nature en France : celle du pastoralisme.

De la forêt originelle au territoire agraire

Il y a dix mille ans, à la faveur d'un climat plus clément, la recolonisation forestière succède à la dernière glaciation : d'abord les pins et les genévriers, puis les chênes, enfin les hêtres, arrivés vers 4000 ans avant notre ère. Cette végétation accompagne les premiers établissements humains néolithiques qui amorcent le long processus de défrichement. À partir du second âge du fer, la forêt recule de manière décisive devant les terres cultivées et les parcours. Charbonnage, fours à chaux et besoins domestiques accélèrent encore cette transformation : les Causses deviennent un paysage ouvert, agricole et pastoral. Dès le ^{xiii}e siècle, la dynamique d'extension atteint ses limites : plus guère d'espaces naturels continus, mais un territoire rural densément exploité, où la forêt ne subsiste que sur les versants escarpés.

L'apogée du pastoralisme

Entre le ^{xviii}e et le milieu du ^{xix}e siècle, la population rurale atteint son maximum et la forêt son point de délabrement le

plus extrême. Décrivant ces bois réduits à de « misérables taillis [...] émondés », le botaniste belge Vanden Berghen illustre la pression exercée par une économie tournée tout entière vers la subsistance céréalière et l'élevage ovin. Au milieu du ^{xix}e siècle, la forêt ne couvre plus que 8 % du territoire. Mais la révolution industrielle change la donne. L'exode rural, la mécanisation et la crise des systèmes agraires provoquent, à partir de la fin du ^{xix}e siècle, une déprise brutale : les champs sont abandonnés, les parcours se ferment et la végétation reprend lentement ses droits. Cependant, faute d'arbres semenciers, la régénération naturelle reste d'abord timide.

Avec la déprise pastorale, le retour de la forêt

À partir des années 1960, les mutations agricoles, la diminution de la main-d'œuvre et les politiques publiques viennent accélérer le processus. Les missions de l'Inventaire forestier national montrent une progression spectaculaire : + 15 % de surface boisée en 20 ans. L'État joue un rôle décisif, d'abord par le Code forestier de 1827 protégeant la forêt, puis par le Fonds forestier national (FFN) après 1947 favorisant les reboisements sur les

QUELQUES PAGES

**TERRE DE COMMUNS
ANCESTRAUX,
EN QUÊTE D'UN
NOUVEAU DESTIN**

Les Grands Causses se caractérisent par des paysages ouverts, témoins de pratiques collectives ancestrales de pâture, de cueillette, de coupe de bois ou encore de chasse. Comme en de nombreuses régions rurales, un système socio-foncier a prédominé durant plusieurs siècles : les communaux.

PAR JULIA AMBROSIO ET JEAN-FRANÇOIS JOYE



Dans l'aire géographique retenue pour ce numéro de *l'Antimural*, aucune étude ne permet de savoir ce qu'il subsiste spatialement et socialement des terres exploitées collectivement par les communautés agropastorales. Il faut donc considérer ce texte comme les prémices d'un travail à approfondir. Après un bref détour pour rappeler ce que sont les communaux, nous observerons les principales caractéristiques d'un patri persistant, certes en déclin, mais qui pourrait retrouver un destin heureux si l'on consentait à prendre au sérieux son potentiel social et environnemental.

LES COMMUNS FONCIÈRES

LES COMMUNS FONCIÈRES

Dans les travaux que mène la chaire Valcoen¹, nous utilisons le terme générique de «communs fonciers» pour désigner des systèmes juridiques et sociaux en charge de gérer et garantir l'usage partagé et démocratique de ressources locales : forêts, alpages, prés, bûis divers comme des foups banaux, des chapettes, des réseaux d'eau ou d'irrigation, etc. Si ces systèmes prennent des noms différents selon les lieux – sections de commune, consorciages, bourgeoisies, etc. –, ce sont les termes de «communauté» ou de «biens communaux» qui les fédèrent. A ce co-

confiance à l'égard de la collectivité territoriale, que constitue la commune depuis la Révolution. Nos enquêtes montrent que ces expériences n'ont pas été généralisées, et que les initiatives isolées: ils se remouvent au milieu à l'ancien Régime, période durant laquelle des communes ont été créées, mais sans qu'il soit permis aux habitants de disposer de droits « du moins sur leurs terres afin de répondre à leurs besoins ».

En Grande-Corse, causes alléguées, les communes représentaient une forme primitive d'économie sociale stabilisant un équilibre entre les intérêts de la commune par un fort déclin: les communes ont des sociétés d'acquariements privés et des sociétés d'acquariements publics, les personnes politiques, « ils ont su traverser le temps en une sorte de société ayant pour but la prospérité de la commune, la propriété individuel. La construction de l'Etat moderne a également fait prévaloir le monopole de la loi sur les sources vécues de la loi, et a entraîné la disparition avec l'amélioration du Code civil. Des fragments de définition et de juridiction juridique des communes ont été introduits dans le Code de la commune en vigueur », tout comme il en subsiste en pratique des dizaines de

[illegible]

LES CAS DES GRANDS CADASTRES

Les Grands Cadastres ne font pas exception, ils sont soumis à la même réglementation que les autres sections de commune. Ces catégories de propriétés collectives, qui existent dans les communes de moins de 200 habitants, se définissent comme des parties d'un territoire communal possédant à titre permanent et exclusif des biens ou des droits distincts de ceux des autres sections de commune. Les habitants ayant leur domicile réel et fixe¹ dans les Grands Cadastres se situant au carrefour des communes de la région de la Vallée de la Louire, département de la Savoie, ont donc retrouvé une forte préférence de biens sectionaux, il n'est pas surprenant de constater que ces Grands Cadastres ont une première retenue est d'une étendue considérable : plus de 28413 hectares (84) appartenant à 11 communes, dont 10 communes de moins de 1000 habitants et une de plus de 1000 habitants (section de l'Îlethse hexagonale²). Ces biens sectionaux couvrent des espaces de grande dimension, ils sont constitués de propriétés d'intérêt collectif multiples. Il se agit à la fois notamment de plus de 5000 ha de forêts et de parcs, 22300 ha de terres et, enfin, 3611 ha de constructions diverses (habitat collectif, des fours, fontaines, lavoirs, chapelles, etc.) et immatériel, avec divers savoirs, etc.

naturelles rythmées par des rituels conviviaux (par exemple l'afouage, inclus en 2025 à l'inventaire national du patrimoine culturel immatériel). De surcroît, on relève qu'il subsiste en Grands Causses d'autres systèmes usagers collectifs liés notamment aux pratiques pastorales qui persistent sur ce territoire. Ainsi, d'ailleurs, images, estives ou parcours permettent à des communautés usagères de perpétuer la pratique de la transhumance sur ces vastes espaces ouverts.

Ces systèmes sont la marque des sociétés collaboratives par obligation. Les stratégies de gestion durable des ressources qui y sont mises conduisent les membres à s'entendre sur des modalités d'exercice des droits d'usage qui satisfont le plus grand nombre, à délibérer selon des modalités admises de tous et bien entendu à transmettre les ressources dans le meilleur état possible aux générations futures. Cette exigence de transmission s'appuie notamment sur la réalisation de corvées et autres participations relevant des devoirs collectifs et destinées à entretenir ensemble et dans un intérêt commun les ressources et bien partagés. En définitive, et sans le magnifier car tout système a ses limites, ce patriligne autochtone adossé aux montagnes cramoisiennes est riche.

le reflet d'un certain rapport aux choses, à la nature, ni plus ni moins qu'un « art de vivre » et d'habiter le territoire.

UN PATRIMOINE EN QUÊTE
D'UN NOUVEAU DESTIN

Bien que le dynamisme des communes varie sensiblement au gré des lieux, on constate qu'en période de crise sociale et écologique, les populations rurales préfèrent chercher à améliorer leurs conditions de ressources matérielles sans vitales : eau, oxygène, forêts, terres agricoles, petits paysans, trinitaires, lieux de socialisation. Vu sous cet angle, les communes rurales stimulent le développement local en favorisant l'habitat face au changement climatique et à l'effondrement de la biodiversité. C'est d'ailleurs plus vrai lorsque les territoires sont poreux d'une longue histoire de coopération. Les Gites, les Gites de la montagne par exemple toujours très égaux avec l'administration des eaux et forêts, Office national des forêts acquiescent, en raison de l'établissement de la gestion des bois pour

LES COMMUNAUX
REPRÉSENTAIENT
UNE FORME
PRIMITIVE
D'ÉCONOMIE
SOCIALE
STABILISANT UNE
STRUCTURE SOCIALE
INÉGALITAIRE

L'élevage de brebis laitières, les défis d'un patrimoine collectif

Au-delà des paysages emblématiques, la richesse des Grands Causses réside dans la capacité de ses habitants à agir ensemble. Cette dynamique collective, qui a façonné l'histoire du Roquefort et de la filière des brebis laitières, constitue aujourd'hui un levier essentiel pour répondre aux différents enjeux environnementaux, économiques et sociaux. Elle est portée par un savoir-faire partagé et une volonté durable d'agir au service du territoire.

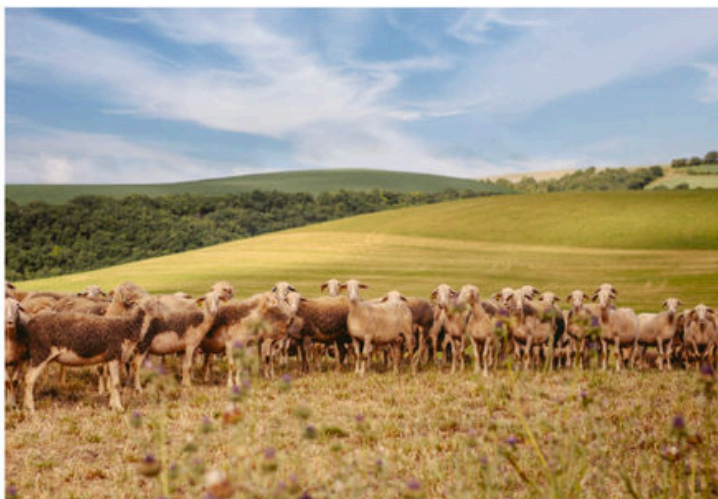
PAR ARIELLE VIDAL

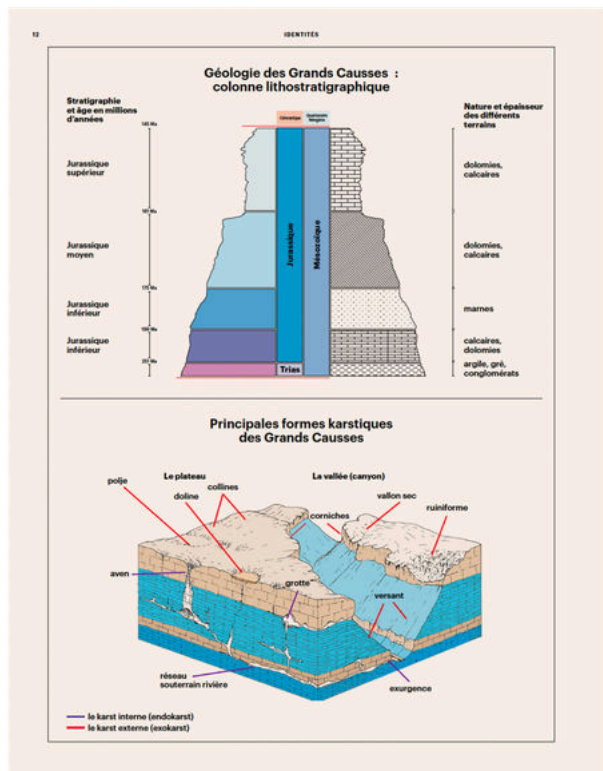
Portée par la notoriété du Roquefort AOP, la filière des brebis laitières des Grands Causses a connu d'importantes recompositions, tout en conservant une coordination forte entre éleveurs, fabricants et organismes d'appui. La Confédération de Roquefort, ainsi que les acteurs du conseil agricole accompagnent l'évolution des pratiques et le développement du territoire. Cette structuration offre à la filière un cadre solide pour répondre à des défis majeurs : attentes sociétales concernant le bien-être animal, interrogations sur les impacts climatiques et nécessité de maintenir attractivité et compétitivité.

Un climat qui change

L'élevage est à la fois victime du changement climatique, qui affecte ses ressources et ses conditions de production, et émetteur de gaz à effet de serre. À ce titre, il doit simultanément mettre en œuvre des stratégies pour limiter ses émissions et développer des capacités d'adaptation aux variations climatiques afin de maintenir des systèmes de production.

Désormais, les pluies se concentrent davantage en automne et en hiver, tandis que les étés deviennent plus secs avec des vagues de chaleur de plus en plus





a dû faire disparaître une épaisseur importante des calcaires, difficile à estimer. Vers le milieu du Crétacé supérieur, entre -90 et -80 Ma, une dernière incursion marine envahit la topographie karstique comparable à la baie d'Along au Vietnam.

LES BOULEVERSEMENTS CÉNOZOÏQUES
À la fin du Crétacé et au début du Cénozoïque, entre -66 et -34 Ma, la région subit le contrecoup de la surrection de la chaîne des Pyrénées lors du rapprochement de l'Europe et de la plaque européenne (tectonique des plaques). Tandis que les marges continentales se déforment, créant des reliefs au niveau de la chaîne, à une centaine de kilomètres au nord, la future région des Grands Causses est elle aussi comprimée, mais modérément. Des plis de grande amplitude déforment la topographie en même temps que sont réactivées les grandes failles amorcées lors de la formation du bassin. L'érosion nivelle les reliefs et génère une topographie peu marquée, de faible altitude, inclinée faiblement vers l'ouest. S'installe alors un réseau de rivières prenant naissance sur les reliefs des Cévennes, qui pérennise les futures rivières des Grands Causses, orientées vers l'ouest (Lot, Tarn, Jonte, Dourbie) et vers le sud (Vie, Hérault). Le

futur cadre hydrographique s'inscrit dans le paysage régional.
Il y a 30 Ma, alors que la formation de la chaîne des Pyrénées s'achève et que sa partie orientale s'effondre, créant le golfe du Lion, s'ouvre à la place un profond bassin océanique, la Méditerranée occidentale. Dans le même temps, à l'est du Massif central, la collision des marges européennes et plus orientales (plaque apennine) prend toute son ampleur. La marge rompue s'enfonce sous la plaque apennine (phénomène appelé subduction) et crée une racine crustale profonde. La surrection de la chaîne alpine largement amorcée provoque vers l'ouest, sous le Massif central, un amincissement de la croûte continentale. L'«effondrement» sous-jacent remonte, se réchauffe, et entre localement en fusion, initiant à son endroit une activité volcanique importante (Cantal, monts Dore, Aubrac, etc.). C'est ainsi que les géologues expliquent la remontée de la bordure est et sud du Massif central.

ENTRE SUBRECTION ET ENFONCEMENT, NAISSANCE DES GRANDS CAUSSES
En réponse à la remontée de la croûte continentale, les (paléo) rivières néogènes, plus actives, tentent de retrouver leur profil d'équilibre perdu. L'érosion

mécanique incise les fonds des vallées en même temps que s'élargissent les versants instables. C'est alors, au cours du Miocène inférieur, il y a 20 à 15 Ma, que s'individualisent les diverses entités causses. Les bordures du bassin originel, appuyées sur les contreforts des terrains anciens plus élevés, sont d'abord érodées et reculent rapidement vers le centre, abandonnant des buttes téméraires à divers stades d'évolution. Sous l'action amplifiée de l'érosion, s'individualisent et s'agrandissent les bassins topographiques qui aujourd'hui entourent les Grands Causses (Dassin de Camarac, de Millau, de Merde, de Florac, de Nant, etc.), mettant en relief les plateaux dont les bordures reculent inéluctablement.

MORPHOLOGIE KARSTIQUE
L'érosion initiée avec la surrection de toute la région dégage des formes de relief caractéristiques tant sur la surface des plateaux que dans les vallées en canyon et aux bordures des bassins. C'est tout d'abord le contraste calcaire-dolomite qui contrôle l'évolution des formes. Les dolomies du Jurassique moyen épaisses et massives, mais en même temps très fracturées, sont à l'origine des puissantes corniches des vallées en canyon (Tarn, Jonte, Dourbie). »

ANATOMIE DES FERMES ET HABITATS

75



ANATOMIE DES FERMES ET HABITATS

Les villages des Causses à l'architecture ordinaire sont les fruits du labeur vigoureux de cueilleurs de pierres, de pluie et de vent, de ces femmes et ces hommes, de ces habitants d'hier et d'aujourd'hui qui, tant bien que mal, ont essayé et essaient de se bâtir des bouts de paradis terrestre, en inventant des plus avec le moins, en cultivant le meilleur et en s'accommodant du pire sans faux-sembant ni faux vieux.

PAR DIDIER AUSSIBAL ET GÉRARD GILBERT

Dans les causses, mers fossilisées il y a 150 à 180 millions d'années, les parcours sont comme des croisières à l'intérieur des terres. Ces traversées lapidaires étaient jalonnées de rares points d'eau naturels ou bâtis, faisant du recueil de la pluie comme un objet de culte. Les paysages caussenards, qui pourraient apparaître pour les regards pressés comme des déserts sauvages, portent les empreintes de quelques millénaires d'occupation humaine.

LES RESSOURCES EN MATÉRIAUX

L'occupation des causses s'est faite dans une logique d'économie d'espace et de moyens. L'habitat s'est implanté sur des affleurements rocheux à l'abri du vent, situés aux lisières des parcours et aux abords des dépressions cultivables pour économiser, ici plus qu'ailleurs, les rares terres arables. Un triptyque récurant détermine l'implantation du bâti : pâtures, cultures et bois.

Souvent perdus au milieu d'immensités, les fermes typiques du causses sont donc d'abord liées à la ressource immédiate en matériaux. La pierre en est l'élément essentiel sinon exclusif. Elle se présente soit en strates de marnes calcaires (dont sont extraites les lauzes qui couvrent les toits),

soit en moellons dolomitiques ramassés laborieusement dans les champs. Sur le causses Rouge au nord de Millau, au voisinage du socle primaire du Lézérou, des grès rouges sont associés au calcaire, dans les murs et surtout pour les encadrements. Avec le temps, les marnes ont tendance à se fissurer voire à éclater, les moellons souvent troués ou abîmés, se taillent plus facilement et sont plus résistants. L'usage, dans les mortiers de chaux, du sable dolomitique qui affleure par endroits sur le causses, permet de maçonner les parties résistantes des constructions, ou les enduits qui protègent les murs du vent. Sinon la terre argileuse, ou l'appareillage en pierres sèches peuvent suffire. L'utilisation du bois dépend étroitement de la ressource – parties occidentales des causses plus arrosées, couvertes de pins sylvestres, et « travers » des vallées abruptes (canyons) essentiellement de chênes pubescents –, ensuite de la nature des sols et du climat, ne permettant guère de ➔

✦ Ferme de La Roupière (xv^e siècle) typique du causses Noir, avec baliol (encastrement extérieur), lucarnes caussenardes et extensions, au-dessus d'une citerne creusée dans la roche, et son puits.

QUELQUES PAGES

QUELQUES PAGES

DO

CONSERVATION



La réalité des dérèglements climatiques

Le dérèglement climatique n'épargne pas les Grands Causses où il s'impose, ces dernières années, comme une réalité prégnante. Le violent incendie survenu en août 2022 autour de Mostuéjols, dévastant 1 300 hectares de forêt, reste un épisode traumatisant pour les communes au seuil des gorges du Tarn. De réelles inquiétudes ont plané sur la ressource en eau entre 2022 et 2025, tandis que les pluies diluviennes de l'automne 2025 ont assuré avant l'heure la recharge des aquifères.

PAR LE PNRC

Outre ces phénomènes marquants, des processus plus discrets témoignent eux aussi des impacts du dérèglement climatique.

Des risques naturels de plus en plus marqués

Des forestiers ont observé combien la capacité de résilience de certaines essences – le pin Douglas dans les Rougiers et le chêne vert sur les causses – est mise à mal par les sécheresses successives. Avec, par voie de conséquence, une sensibilité accrue de ces essences aux ravageurs et une mortalité des arbres qui déstabilise la filière bois en raison de coupes plus précoces qu'à l'habitude. D'autres signaux d'alarme proviennent du milieu agricole. Pour les prairies, les périodes de semis peuvent être contrariées soit par une extrême sécheresse, soit par un excès de pluies, qui rend les parcelles peu praticables. Conséquence : l'augmentation du risque de ruissellement et d'érosion des sols. D'autant que les nouvelles plantations de haies, qui servent de refuges pour la biodiversité, sont de plus en plus mises en échec par la sécheresse.

Deux communes en bordure du Larzac ont dû recourir pendant huit mois à du cignage afin que les agriculteurs puissent abreuver leurs ovins, ce qui laisse poindre

La préservation du ciel nocturne

Sur les images nocturnes de l'Europe prises par des satellites, l'éclairage artificiel dessine une dentelle lumineuse plus ou moins intense et dense, qui révèle les agglomérations et les régions industrielles. L'observation du territoire français met cependant en évidence quelques espaces encore bien préservés de l'envahissement lumineux nocturne, comme les Grands Causses et les Cévennes.

PAR GUILLAUME CANNAT

Mieux éclairer pour préserver la nuit
Le Parc national des Cévennes a tenu près d'un demi-siècle (depuis 1969) que la préservation de la luminosité de son ciel nocturne était au cœur de ses préoccupations. Les études scientifiques qui s'accumulent démontrent en effet de plus en plus précisément les conséquences négatives d'un éclairage nocturne mal maîtrisé sur la faune, la flore et la santé humaine. Un groupe de travail a donc commencé à mener régulièrement des agents du Parc, des représentants des syndicats d'énergie et d'électricité, des acteurs des collectivités locales, des observateurs du ciel, des associations locales et des partenaires techniques, dans le but de faire émerger une culture commune autour de la nuit et d'une préservation plus ou moins de la luminosité artificielle. L'Union Intercommunale de l'Est (UICE) a initié une étude de faisabilité pour un projet de loi, mais il faut, avec les moyens et les techniques les mieux adaptés,

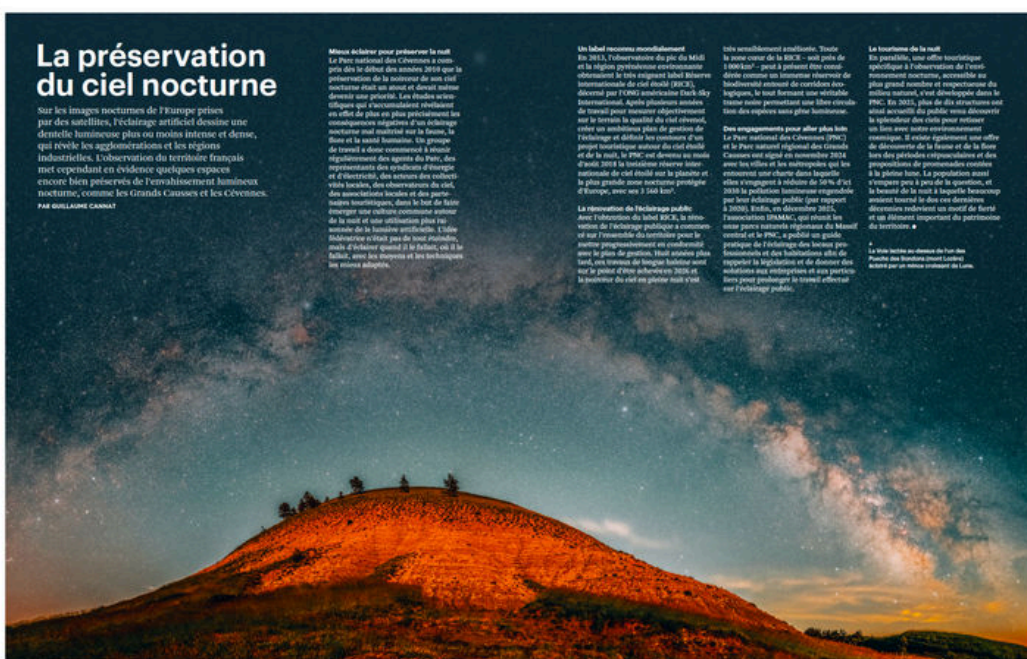
Un label reconnu internationalement
En 2013, l'observatoire du ciel du Midi et la région pyrénéenne environnante obtiennent le label européen International Dark Sky Reserve (IDSR), devenu par l'Organisation Dark Sky International. Après plusieurs années de travail pour mesurer objectivement sur le terrain la qualité du ciel étoilé, c'est un véritable plan de gestion de l'éclairage et de la nuit qui a été adopté en 2018. Le Parc national des Cévennes a été le premier territoire français à obtenir ce label, et le plus grande zone touristique protégée d'Europe, avec ses 1 500 km².

La préservation de l'éclairage public
Avec l'adoption du label IDSR, la conservation de l'éclairage public a constitué et constitue un enjeu majeur pour la région pyrénéenne. Une étude de faisabilité a été menée en 2018, et le projet d'arrêté a été adopté en 2020. En 2025, la loi relative à la nuit a permis de renforcer le cadre législatif de l'éclairage public.

Des engagements pour aller plus loin
Le Parc national des Cévennes (PNC) et le Parc national régional des Grands Causses ont signé en novembre 2024 avec les villes et les intercommunalités qui les entourent une charte pour la préservation du ciel étoilé. Cette charte vise à réduire de 50 % d'ici 2030 la pollution lumineuse engendrée par l'éclairage public (selon les données de 2020). Enfin, en décembre 2025, l'association UIMAC, qui réunit les onze parcs naturels régionaux du Massif central et le PNC, a publié un guide pratique de l'éclairage des lieux publics et des bâtiments afin de respecter la luminosité et de donner des conseils aux entreprises et aux particuliers pour préserver le ciel étoilé.

La luminosité de la nuit
En parallèle, une offre touristique spécifique à l'observation de l'environnement nocturne, accessible au plus grand nombre et respectueux du milieu naturel, s'est développée dans le PNC. En 2025, plus de dix observatoires ont été créés du public, sans découvrir la luminosité du ciel pour mieux vivre avec notre environnement nocturne. Il existe également une offre de découverte de la faune et de la flore lors des périodes d'observation et des propositions de promenades nocturnes à la pleine lune. La préservation du ciel étoilé est au cœur de la gestion, et la beauté de la nuit à laquelle beaucoup ont accès à travers les Grands Causses et les Cévennes.

Le Parc national des Cévennes et le Parc des Grands Causses (en haut à droite) ont été classés comme sites de l'UNESCO.



À PROPOS

LA SAUVEGARDE DE L'ART FRANÇAIS

Reconnue d'utilité publique, la Fondation La Sauvegarde de l'Art Français œuvre depuis plus de 100 ans pour la préservation et la valorisation des richesses artistiques et patrimoniales de nos communes, véritables musées à ciel ouvert. Elle vient au secours d'édifices et d'œuvres d'art accessibles à tous gratuitement, en mobilisant un réseau de correspondants enracinés au cœur des territoires et en s'appuyant sur l'expertise de spécialistes en architecture et en histoire de l'art.



LES ÉDITIONS DU PATRIMOINE

Direction éditoriale du Centre des monuments nationaux, les Éditions du patrimoine sont aussi l'éditeur délégué des services patrimoniaux du ministère de la Culture. Assurant à ce titre une mission de service public depuis 1996, elles ont pour vocation de rendre compte des derniers acquis de la recherche dans les domaines du patrimoine, de l'architecture, de l'histoire de l'art et de l'archéologie, et d'en diffuser la connaissance. Elles s'adressent aux amateurs et aux professionnels, aux étudiants et aux chercheurs, mais aussi aux enfants et aux publics en situation de handicap.

ÉDITIONS DU PATRIMOINE

CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX

PATRIMONIAL



La Sauvegarde de l'Art Français

Le patrimoine des Grands Causses



CONTACTS PRESSE

Éditions du patrimoine

Diane Vernel

diane.vernel@monuments-nationaux.fr

01 44 54 95 23

La Sauvegarde de l'Art Français

Capucine de Rochambeau

cderochambeau@sauvegardeartfrancais.fr

01 48 74 98 90



FONDATION
LA SAUVEGARDE DE L'ART
FRANÇAIS

ÉDITIONS DU PATRIMOINE
CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX